



DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE  
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction organisa-  
tion ressources humaines.*

**CIRCULAIRE N° 41330/DEF/DCCAT/ORH/PM/  
RFM relative au concours d'admission dans le  
corps des commissaires de l'armée de terre au  
grade de commissaire commandant au titre du  
recrutement 2008**

*Du 04 août 2006.*

NOR D E F T 0 6 5 1 8 8 3 C

*Références :*

Décret 84-173 du 12 mars 1984 (BOC, p.  
1525 ; BOEM 311-0) modifié.

Arrêté du 02 mai 2006 (BOC/PP 24, 2006, texte  
9 ; BOEM 770).

*Pièces jointes :*

Deux annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire 31102/DEF/DCCAT/ORH/PMF/RF  
du 12 mai 2005 (BOC, p. 2947 ; BOEM 770)  
et son modificatif du 13 décembre 2005 (BOC  
2006, p. 69).

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PA 2,  
2007, texte 124.

**1. GÉNÉRALITÉS.**

Le concours annuel pour le recrutement au grade de  
commissaire commandant de l'armée de terre, au titre  
de l'année 2008, se déroulera au cours des mois de  
novembre et décembre 2007.

La présente circulaire a pour but de préciser les con-  
ditions particulières relatives à la préparation et à  
l'organisation de ce concours.

**2. CONDITIONS DE CANDIDATURE.**

Le concours est ouvert aux officiers de carrière ou  
sous contrat, du grade de capitaine ou de commandant  
ou d'un grade correspondant de l'armée de terre, de la  
gendarmerie, du service de santé des armées, du service  
des essences des armées ou du corps technique et admi-  
nistratif de l'armement.

Les candidats devront au 1er janvier 2007 :

- être âgés de 30 ans au moins et de 38 ans au plus ;
- avoir, dans le grade de capitaine, une ancienneté  
au moins égale à trois ans et cinq mois et inférieure à

huit ans ou, dans le grade de commandant, une  
ancienneté maximale de deux ans ;

— avoir une ancienneté de service en qualité d'offi-  
cier au moins égale à sept ans pour les officiers sous  
contrat.

Les candidats devront, au plus tard au moment de  
leur admission à l'école militaire supérieure d'adminis-  
tration et de management de l'armée de terre  
(EMSAM), être titulaires :

— d'un diplôme de fin d'études du premier cycle de  
l'enseignement supérieur ou d'un titre reconnu équi-  
valent par le ministre chargé de l'éducation nationale,  
de la recherche et de la technologie ;

— d'un diplôme de l'enseignement militaire supé-  
rieur du premier degré (EMS1) [diplôme technique  
(DT), diplôme d'état-major (DEM)].

Les officiers, admis au concours et qui auront satis-  
fait aux épreuves de fin de stage de formation, seront  
nommés commissaires commandants au 1er août de  
l'année suivant l'année d'admission. Les commandants  
ne conservent aucune ancienneté dans ce grade au  
moment de leur admission au grade de commissaire  
commandant.

**3. CALENDRIER GÉNÉRAL.**

Le déroulement chronologique des opérations relati-  
ves à la préparation et au déroulement des épreuves du  
concours fait l'objet de l'annexe I.

Les frais de déplacement des candidats seront impu-  
tés sur le programme 178 action 2 sous-action 33 BOP  
17811C OBI 351 804 - autorité 4K8100/M - activité  
002/LL.

**4. PRÉPARATION AU CONCOURS – CYCLE  
2006/2007.**

**4.1. Généralités.**

Une préparation est mise en place au bénéfice des  
candidats au concours, sous la responsabilité du collègue  
de l'enseignement supérieur de l'armée de terre, divi-  
sion de l'enseignement militaire supérieur scientifique  
et technique/centre d'enseignement supérieur du com-  
missariat de l'armée de terre (CESAT/DEMSST/CES-  
CAT).

Elle s'adresse à tous les candidats, y compris ceux  
ayant échoué au concours. Elle n'est pas obligatoire  
mais vivement conseillée.

**4.2. Dispositions pratiques.**

La préparation s'effectue :

- par correspondance (méthodologie, documenta-  
tion et entraînements aux épreuves écrites) ;

— par des entraînements lors de périodes d'enseignement dirigé (PED) mises en œuvre par le CESCAT, à l'école militaire, dont les modalités pratiques seront transmises aux candidats en temps utile.

Dans le cadre de la participation aux PED, les frais de déplacement éventuels sont à la charge des candidats ou financés à la diligence de leur organisme d'affectation sur leur propre ligne budgétaire.

#### 4.3. **But.**

Ces cours doivent permettre aux officiers :

— d'approfondir leurs connaissances afin de préparer l'épreuve de culture générale ayant trait à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques et sociaux depuis le début du XXe siècle ;

— de mettre à jour leurs connaissances dans la matière à option ;

— d'acquérir une méthode et de s'entraîner à la rédaction d'une synthèse d'un dossier relatif à une question d'ordre général ;

— de se préparer aux épreuves de langues.

#### 4.4. **Demande d'inscription.**

La demande d'inscription aux cours par correspondance (modèle en annexe II) est directement adressée par les intéressés au CESAT/DEMSST/CESCAT [copie à la section recrutement formation métiers de la sous direction « organisation – ressources – humaines » de la direction centrale du commissariat de l'armée de terre (DCCAT/ORH/PM/RFM)] dès parution de la présente circulaire et, au plus tard, avant le 31 octobre 2006.

L'inscription des candidats ayant échoué au concours 2006 (recrutement 2007) est toutefois acceptée jusqu'au 31 janvier 2007.

L'inscription à la préparation ne constitue pas un acte de candidature au concours. (cf. point 6).

### 5. ÉPREUVES DU CONCOURS.

#### 5.1. **Épreuves écrites.**

Au nombre de quatre, elles comprennent une composition de culture générale, une composition de droit ou de sciences économiques ou de science, une synthèse de dossier et une épreuve de langue vivante.

#### 5.2. **Épreuves orales.**

Les candidats subissent une épreuve de culture générale, une épreuve de langue vivante ainsi qu'une épreuve d'aptitude générale.

Les candidats peuvent choisir d'être interrogés sur une deuxième langue vivante.

Les dispositions relatives à chaque épreuve sont définies dans l'arrêté de référence.

### 6. CONSTITUTION ET ACHEMINEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature seront acheminés selon le calendrier figurant en annexe II et par la voie hiérarchique.

Ils devront comprendre :

— un état de renseignements [imprimé n° 314/18] par lequel le candidat demande à subir les épreuves du concours pour le recrutement de commissaire commandant en 2008, en précisant l'option et la ou les langues vivantes choisies (une obligatoire et une facultative) ;

— une fiche intercalaire renseignée, certifiée par le chef de corps et signée par le candidat établissant notamment son engagement sur l'honneur à rester en activité pendant la période s'étendant de l'admission au concours jusqu'à une date postérieure de quatre ans à celle de la sortie du stage de formation ;

— une copie des feuilles de notes des cinq dernières années ;

— un certificat médical (original) sur lequel doivent apparaître le SIGYCOP et l'aptitude à faire campagne en tous lieux et sans restriction. En cas d'inaptitude consécutive à un accident survenu en service, joindre une demande de dérogation ;

— une copie des diplômes universitaires ;

— une copie du Bulletin officiel des armées attribuant le DEM ou le DT.

Les dossiers établis par les chefs de corps seront adressés aux directions de personnel concernées au plus tard pour le 10 août 2007.

Ces directions adresseront à la DCCAT/ORH/PM/RFM, pour le 10 septembre 2007, les dossiers des candidats présentant leur candidature pour l'admission dans le corps des commissaires de l'armée de terre.

### 7. RÉSULTATS DU CONCOURS 2008 ET ADMISSION EN SCOLARITÉ À L'ÉCOLE MILITAIRE SUPÉRIEURE D'ADMINISTRATION ET DE MANAGEMENT DE L'ARMÉE DE TERRE.

Tous les candidats au concours de recrutement au grade de commissaire commandant font l'objet d'un classement unique, en fonction des résultats obtenus.

La liste d'admission principale ne peut dépasser le nombre de places fixé par arrêté ministériel annuel ; elle peut cependant lui être inférieure dans la mesure

où, sur proposition du jury du concours, il est estimé nécessaire de ne pas honorer tous les postes, afin de préserver le niveau général dudit concours.

Une liste complémentaire peut être établie afin de pallier la défection d'un candidat qui ne serait pas en mesure de présenter le diplôme requis au moment de l'entrée en scolarité.

#### 8. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire 31102/DEF/DCCAT/ORH/PMF/RF du 12 mai 2005, relative au concours d'admission dans le corps des commissaires de l'armée de terre au grade de commissaire commandant au titre du recrutement 2007 est abrogée.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de brigade, directeur adjoint,*

Jean-Pierre DUPUY.

ANNEXE I.

**CALENDRIER GÉNÉRAL DE LA PRÉPARATION DES CANDIDATS ET DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES DU CONCOURS DE RECRUTEMENT AU GRADE DE COMMISSAIRE COMMANDANT EN 2008.**

<p><b>Avant le 31 octobre 2006. <sup>(1)</sup></b></p> <p>Inscription des candidats aux cours par correspondance préparatoires au concours de recrutement au grade de commissaire commandant en 2008 ; début des cours par correspondance.</p> <p><b>31 janvier 2007.</b></p> <p>Dernière limite de réception par le <i>CESCAT</i> des demandes d'inscription aux cours par correspondance.</p> <p><b>10 août 2007.</b></p> <p>Date de limite de l'envoi par les corps aux directions de personnel concernées des dossiers de candidature.</p> <p><b>10 septembre 2007.</b></p> <p>Envoi à la <i>DCCAT</i> des dossiers de candidature.</p> <p><b>3 octobre 2007.</b></p> <p>Diffusion par la <i>DCCAT</i> de la liste des officiers autorisés à concourir.</p>	<p><b>18 octobre 2007.</b></p> <p><b>29 octobre 2007.</b></p> <p>Fin des cours par correspondance.</p> <p><b>12, 13, 14, 15 novembre 2007.</b></p> <p>Épreuves orales du concours de recrutement au grade de commissaire commandant.</p> <p><b>Janvier 2008.</b></p> <p>Diffusion des résultats.</p> <p><b>Septembre 2008.</b></p> <p>Début du cycle de perfectionnement pour les candidats admis.</p>
<p>(1) L'inscription des candidats ayant échoué au concours 2006 (recrutement 2007) est toutefois acceptée jusqu'au 31 janvier 2007.</p>	

ANNEXE II.

**DEMANDE D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION AU CONCOURS DE RECRUTEMENT AU  
GRADE DE COMMISSAIRE COMMANDANT.**

1. IDENTITÉ.

NOM (en capitales) : Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Situation de famille <sup>(1)</sup> :

2. SITUATION MILITAIRE <sup>(1)</sup>.

Arme ou service :

Grade : depuis le :

Origine, comme officier (très précise) :

Garnison :

Formation d'appartenance :

2.1. **Actuelle.**

Adresse postale :

Adresse télégraphique :

Adresse intranet :

Adresse internet :

Tél : poste :

2.2. **Future**

(en cas de nouvelle affectation).

À compter du :

Adresse postale :

Adresse télégraphique :

Adresse intranet :

Adresse internet :

Tél : poste :

3. TITRES UNIVERSITAIRES <sup>(1) (2)</sup>.

Titres détenus :

Études poursuivies pendant l'année scolaire 2006 – 2007 :

4. AUTRES ÉTUDES <sup>(1)</sup>.

Candidature CID : OUI ou NON

5. DIVERS.

